

Délibération n°DEL-16-0676

**1ère Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de
Toulouse Métropole, commune de Cugnaux : Décision de
lancement**

L'an deux mille seize le jeudi six octobre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Salle Albert Camus - Cugnaux.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	111
Procurations :	22
Date de convocation :	30 septembre 2016

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M.

	Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Joël CARREIRAS, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, M. Romain CUIJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, M. Laurent LESGOURGUES, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, Mme Dorothee NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Laurent MERIC	Joël CARREIRAS
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Grégoire CARNEIRO
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Patrice RODRIGUES	Lysiane MAUREL
M. Robert GRIMAUD	Mireille ABBAL
M. Bernard SANCE	Marc PERE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Claude RAYNAL
M. Bruno COSTES	Pascale LABORDE
M. Marc DEL BORRELLO	Michel AUJOUAT
M. Olivier ARSAC	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
Mme Michèle BLEUSE	Antoine MAURICE
M. Frédéric BRASILES	Samir HAJJE
M. Sacha BRIAND	Pierre TRAUTMANN
Mme Marie-Pierre CHAUMETTE	Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Mme Martine CROQUETTE	Monique DURRIEU
Mme Vincentella DE COMARMOND	Gisèle VERNIOL
Mme Christine ESCOULAN	Christophe ALVES
Mme Annette LAIGNEAU	Thierry FOURCASSIER
M. Jean-Michel LATTES	Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
Mme Marthe MARTI	Jean-Luc LAGLEIZE
M. Jean-Luc MOUDENC	François CHOLLET

Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
------------	-----------------

Délibération n° DEL-16-0676**1ère Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de
Toulouse Métropole, commune de Cugnaux : Décision de
lancement****Exposé**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'article L153-36 du Code de l'urbanisme, issu de l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du Livre 1^{er} du code de l'urbanisme, dispose que : « *Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L. 153-31, le plan local d'urbanisme est modifié lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions.* ».

C'est la raison pour laquelle il est proposé, par la présente délibération, de décider de la modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Cugnaux, concernant le règlement, en vue principalement :

- de modifier le règlement écrit de la zone UEa afin d'offrir la possibilité de constructions nouvelles dès lors qu'elles sont liées à l'accueil ou au développement d'activités ;
- de modifier le zonage (UF en UA) des terrains communaux situés entre le boulevard Léo Lagrange et le chemin du Chioulet afin de permettre un projet d'aménagement global développant environ 300 logements dont 30 % de logements locatifs sociaux.

L'ensemble de ces évolutions entre dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée prévu à l'article L153-45 du code de l'urbanisme, dont l'approbation est prévue en 2017.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-36, L153-45 R123-1 à R123-14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) de la Grande Agglomération Toulousaine approuvé le 15 juin 2012, modifié le 12 décembre 2013 et mis en compatibilité le 9 décembre 2014 ;

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 17 octobre 2012,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté par Délibération du Conseil de Communauté le 17 mars 2011, modifié par délibération du 29 mars 2012 et prorogé par délibération du 17 décembre 2015,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Cugnaux, approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 28 juin 2012, modifié par

délibérations du Conseil de la Métropole en date du 27 juin 2013 et du 25 juin 2015 et mis à jour par arrêté du Président de Toulouse Métropole en date du 4 février 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets urbains du 6 septembre 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De modifier de manière simplifiée le PLU de Toulouse Métropole, Commune de Cugnaux concernant le règlement, en vue principalement :

- de modifier le règlement écrit de la zone UEa afin d'offrir la possibilité de constructions nouvelles dès lors qu'elles sont liées à l'accueil ou au développement d'activités ;
- de modifier le zonage (UF en UA) des terrains communaux situés entre le boulevard Léo Lagrange et le chemin du Chioulet afin de permettre un projet d'aménagement global développant environ 300 logements dont 30 % de logements locatifs sociaux.

Article 2

De procéder à l'affichage de la présente délibération durant un mois au siège de Toulouse Métropole et à la Mairie de Cugnaux.

Article 3

De préciser que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de Toulouse Métropole.

Article 4

De préciser qu'en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures d'affichage édictées à l'article 2 ci-dessus.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président de Toulouse Métropole à signer tous les actes nécessaires à la poursuite de la présente procédure de modification simplifiée.

Résultat du vote :

Pour	122
Contre	7 (Mmes CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, GUERIN, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
Abstentions	4 (Mme BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le

Reçue à la Préfecture le 12/10/2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC